

<https://staarp.org/spip.php?article2>

Nous rejoindre

- Notre Club - Devenir Adhérent -

Publication date: mercredi 7 mars 2018

Copyright © STAARP Tandem - Tous droits réservés

Comment devenir adhérent à l'association Staarp.

Vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone au :
- [07 67 94 25 22](tel:0767942522)
vous joindrez Audrey Chauvet qui est notre présidente et qui se fera un plaisir de vous expliquer notre fonctionnement.
- Par mail en remplissant le formulaire de contact.
- [formulaire](#)

Et maintenant ?

Tout futur potentiel adhérent effectue 3 sorties ou essais pour se faire une idée de la pratique du tandem et de l'ambiance du club. Ensuite, il décide ou non de rester.

Je reste !

Pilotes et copilotes contribuent à égalité. L'inscription à la STAARP comprend une cotisation club qui est obligatoire et il faut ajouter une licence FFvélo ou une licence FFH.

L'inscription cours du 1er janvier au 31 décembre.

Pour ceux qui décident de nous rejoindre à partir du mois de septembre, le montant de la cotisation club restera à plein tarif mais sera valable jusqu'à la fin de l'année suivante.

Adhésion 2024

La cotisation STAARP comprend l'adhésion aux Auxiliaires des Aveugles

- Adulte de plus de 30 ans : la cotisation club est de 40 €.
- jeune jusqu'à 30 ans, étudiant ou demandeur d'emploi : la cotisation club est de 15 €.
- membres sympathisants 20 €.
Pour les ami(e)s qui ne roulent plus avec le club.

Les adhérents (pilotes) se verront remis une attestation de défiscalisation (conformément à la loi).

Mais pourquoi je dois payer ?

La cotisation club couvre :

- les frais d'entretien des tandems,
- les charges du local recouvrant impôts locaux, électricité, éclairage, eau et assurance,

Nous rejoindre

- l'achat de nouveaux tandems.
- [J'adhère à la Staarp](#)
- [Je fais un don](#)